

**DEMANDE DE FORFAIT DE SKI
SCOLAIRES, ETUDIANTS ET HABITANTS PERMANENTS BRIDES LES BAINS
SAISON 2019-2020**

Justificatifs à produire :

- pour les enfants scolarisés dans la commune : listes établies par les instituteurs
- à partir du collège et jusqu'à moins de 18 ans : certificat de scolarité + taxe d'habitation 2019 des parents en résidence principale à Brides-les-Bains + le livret de famille
- pour les étudiants de 18 à moins de 26 ans : carte d'étudiant + taxe d'habitation 2019 des parents en résidence principale à Brides-les-Bains + livret de famille
- pour les habitants permanents : taxe d'habitation 2019 en résidence principale à Brides-les-Bains
- carte d'identité pour les moins de 26 ans

Nom Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse

Profession

Demande le forfait résident permanent :

- Scolaire 3 Vallées moins de 16 ans au 1^{er} janvier 2020 gratuit
- Scolaire Vallée de Méribel de 16 à moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2020 gratuit
- Scolaire 3 Vallées de 16 à moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2020 à 267€20
- Etudiant Vallée de Méribel de 18 à moins de 26 ans au 1^{er} janvier 2020 à 247 €
- Etudiant 3 Vallées de 18 à moins de 26 ans au 1^{er} janvier 2020 à 400€80
- Adulte Vallée de Méribel à 377 €
- Adulte 3 Vallées à 668 €

Fait à Brides-les-Bains, le Signature du demandeur

Attention ! en cas de perte du forfait pendant la saison d'hiver, le coût de délivrance d'un nouveau forfait sera de 10 € sur présentation du justificatif remis avec le forfait.
En cas de départ de la Commune, les forfaits devront être rendus.

Après validation en Mairie, se présenter aux caisses de Remontées Mécaniques de MERIBEL ALPINA avec cette demande, un ancien forfait, une photo d'identité et le règlement.

**Bon pour accord,
Le Maire,
Guillaume BRILAND**